**Questions fréquemment posées**

**Demandes de bourses de recherche de la Société Internationale de Primatologie**

*Voici les questions qui peuvent se poser lors de la préparation des propositions de subventions de recherche de l'IPS. Nous vous encourageons à consulter ces FAQ avant de nous contacter pour des questions de suivi.*

Q : Dois-je être membre de l'IPS pour demander une bourse de recherche de l'IPS ?

R : Non, mais nous vous invitons à devenir membre.

Q : Y a-t-il une limite d'âge ou de diplôme pour postuler à une bourse de recherche de l'IPS ?

R : Non. Nous évaluons vos antécédents et/ou vos fonctions pour déterminer si vous êtes qualifié pour mener à bien la recherche envisagée.

Q : Existe-t-il des limites quant à la nationalité des candidats ?

R : Non, nous acceptons les candidats de toutes nationalités.

Q : Suis-je éligible si je ne suis pas affilié à une institution ?

R : Oui. Nous évaluons vos antécédents et/ou vos tâches professionnelles afin de déterminer si vous êtes qualifié pour mener à bien la recherche prévue.

Q : J'ai bénéficié d'une bourse de recherche de l'IPS dans le passé. Puis-je poser à nouveau ma candidature ?

R : Oui, à condition que vous ayez entièrement respecté l'obligation de soumettre des rapports sur votre projet précédent.

Q : Si je n'ai pas été retenu cette année, puis-je soumettre à nouveau ma candidature pour le concours de l'année prochaine ?

R : Oui, mais vous devrez probablement apporter des modifications pour mettre à jour vos références et d'autres informations urgentes dans la proposition, et tenir compte des commentaires reçus.

Q : Y a-t-il une préférence pour les espèces cibles ou les zones prioritaires ?

R : Non, nous finançons les propositions les plus solides.

Q : Combien de demandes de subvention sont soumises chaque année et combien sont attribuées ?

R : Le comité de recherche de l'IPS reçoit généralement environ 60 demandes par an. Nous sommes généralement en mesure d'accorder 5 à 10 subventions par an.

Q : Comment les propositions de subventions sont-elles examinées - et recevrai-je un retour d'information sur l'examen ?

R : Le comité de recherche de l'IPS examine les demandes. Chaque proposition est évaluée par au moins trois lecteurs, choisis au hasard parmi les membres du comité et sans conflit d'intérêts. Sur la base de ces évaluations, nous fournissons à tous les candidats un retour d'information bref et constructif.

Q : Où puis-je trouver des informations sur les candidatures retenues ?

R : La page web consacrée aux bourses de recherche de l'IPS contient des liens vers plusieurs exemples de propositions retenues. En outre, les rapports d'avancement ou les rapports finaux des anciens lauréats sont régulièrement publiés dans le Bulletin IPS ou en ligne. (Les versions en ligne des anciens bulletins de l'IPS sont disponibles pour les membres de l'IPS. Veuillez vous rendre sur le site web de l'IPS à l'adresse suivante:

<http://www.internationalprimatologicalsociety.org> et cliquer sur le lien (Member Login).

Q : À quoi peut servir la subvention ?

R : Les fonds peuvent être utilisés pour les fournitures de recherche, les fournitures/équipements de terrain, la rémunération des assistants de terrain, les frais de voyage, les honoraires de recherche, etc. Votre proposition doit clairement indiquer que ces éléments sont nécessaires à votre recherche. En général, nous ne finançons pas les salaires des chercheurs (vous) et nous ne fournissons pas de fonds pour les frais généraux de l'institution.

Q : Mon projet porte en partie sur la recherche et en partie sur la conservation. Puis-je solliciter des fonds à la fois pour la recherche et pour la conservation ?

R : Tant que les demandes de financement concernent des domaines différents, vous pouvez soumettre des propositions à plus d'un concours. Gardez toutefois à l'esprit que chaque comité IPS finance les propositions les plus solides correspondant à son mandat. Un projet de conservation qui n'a qu'un aspect mineur lié à la recherche théorique est plus approprié pour être soumis au comité de conservation, tandis qu'un projet de recherche théorique qui recoupe des sujets de conservation a plus de chances d'être couronné de succès s'il est soumis au comité de recherche. Réfléchissez bien au fonds le plus approprié à votre sujet. Si vous avez un projet qui recoupe véritablement plusieurs concours de financement, vous pouvez soumettre une proposition à chacun d'entre eux. Cependant, vous ne pouvez pas recevoir des fonds en double. Chaque proposition doit faire l'objet d'une demande de financement unique.

Q : Quand serai-je informé si ma candidature est retenue ?

R : La date limite de réception des candidatures est fixée au 1er mars. Nous espérons informer tous les candidats - retenus ou non - au début du mois de mai.

Q : Si une subvention m'est accordée, quand recevrai-je l'argent ?

R : Si vous êtes retenu, les fonds devraient être disponibles en mai. Vous devrez d'abord soumettre un contrat de subvention, et nous devons savoir que les permis ont été accordés avant que vous ne receviez les fonds.

Q : J'ai terminé la majeure partie de mon projet. Puis-je obtenir une subvention qui couvrira les travaux déjà réalisés ?

R : Non. Vous ne pouvez pas être remboursé pour de l'argent déjà dépensé. Les fonds ne sont disponibles que pour les parties futures de votre projet.

Q : J'ai déjà commencé mon projet, mais je demande des fonds pour couvrir des travaux qui n'ont pas encore été achevés. Est-ce que je peux le faire ?

R : Oui. Tant que vous indiquez des travaux futurs qui restent à réaliser, vous pouvez demander des fonds. Veillez à l'expliquer en détail dans le calendrier de la proposition.

Q : Quelles sont les exigences en matière de rapports financiers pour les boursiers ?

R : Les boursiers fournissent des rapports d'avancement (qui peuvent inclure des détails sur la manière dont l'argent a été dépensé) au vice-président chargé de la recherche et au vice-président chargé de la communication, comme cela leur est demandé. Il existe un modèle (en ligne) pour les rapports finaux qui sont publiés dans le Bulletin IPS ou en ligne.

Q : Que se passe-t-il si je ne peux pas terminer mon projet à temps ?

R : Contactez le vice-président pour la recherche et fournissez une mise à jour et une explication.

Q : Y a-t-il des limites à la durée du projet pour lequel je pose ma candidature ?

R : Non, il n'y a pas de limites fixes, mais vous devez fournir un calendrier dans la demande.

Q : Puis-je modifier la taille des cases du formulaire de candidature ?

R : Non, veuillez ne pas le faire, cela pourrait disqualifier votre candidature. Nous avons fixé une limite de longueur pour le formulaire de candidature et nous attendons de tous les candidats qu'ils s'y conforment. Réfléchissez bien à la manière dont vous pouvez présenter votre projet dans l'espace dont vous disposez.

Q : L'espace pour les références est très limité.

R : Ne citez que les travaux les plus pertinents. Sachez également que vous pouvez utiliser des références abrégées et qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser une nouvelle ligne pour chaque référence. Vous pouvez vous inspirer du format des citations dans le texte et des références utilisé par des revues telles que Science et Nature. Ne modifiez pas la taille de l'encadré !

Q : Mon CV est trop long pour tenir sur une page, puis-je augmenter la taille de l'encadré ?

R : Non, veuillez vous contenter d'inclure les aspects les plus pertinents de votre CV.

Q : Le complément facultatif concernant la conservation par l'implication des communautés (CCI) est-il pertinent pour mon projet ?

R : Veuillez consulter les lignes directrices de l'IPS sur l'ICC à l'adresse suivante : http://www.internationalprimatologicalsociety.org/docs/guidelines\_conservation\_through\_community\_involvement.pdf

Si vous postulez pour l'ICC, il doit y avoir une relation claire entre l'ICC et les composantes de recherche de votre candidature.

Q : Dois-je envoyer une copie papier en plus du document PDF ?

R : Non, il suffit d'envoyer le pdf par courrier électronique à marina.cords@columbia.edu.

Q : La date limite est indiquée sur le site web, mais y a-t-il une date limite de soumission ?

R : Non, il n'y a pas de date limite. Nous conservons votre candidature jusqu'à la date limite.